

L'Asile St-Jean de Dieu, Longue-Pointe.

Cet asile, connu sous le nom d'Asile St-Jean de Dieu, est sous la direction des Sœurs de la Providence de Montréal, qui ont signé le 30 juillet 1875, un contrat avec le gouvernement de la Province de Québec, pour loger, nourrir, et entretenir les aliénés qui leur seront confiés, et leur fournir les soins médicaux nécessaires, moyennant la somme de \$100.00, pour chaque aliéné, par année. Une somme additionnelle de \$3.00 est allouée aux sœurs, pour couvrir les frais d'enterrement, de tout aliéné interné aux frais du gouvernement, mort à l'Asile. Ce contrat doit avoir une durée de vingt ans.

Ce fut une pensée chrétienne de confier les aliénés aux soins des Religieuses de la Providence. En mettant cette belle idée à exécution, les ministres de la province, de cette époque, ont prouvé, d'une manière incontestable, leurs bonnes intentions de servir à la fois les intérêts des contribuables et ceux de la charité.

L'entreprise de ces sœurs de charité, à son début, était une œuvre de très grandes proportions. Confiantes en la divine Providence dont elles portent le nom, consultant peut-être plus leur amour des pauvres et leur dévouement aux affligés que leurs ressources pécuniaires, elles n'ont pas hésité à faire construire une bâtisse dont la façade s'étend sur une longueur d'au moins 600 pieds.